

Montpellier, le 6 septembre 2010



Rectorat
31, rue de l'Université
34064 Montpellier
cedex 2

Téléphone
04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

**Inspection
Pédagogique Régionale**

Téléphone
04 67 91 47 10
Fax
04 67 91 50 59

Secrétariat des I E N LV :
Téléphone
04 67 91 49 97
Fax
04 64 91 50 51

Dossier suivi par :
Norbert Biscons
IA-IPR d'allemand
Coordonnateur des langues

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux de langues vivantes
Les Inspecteurs de l'éducation nationale
Inspecteurs de l'enseignement technique et de
l'enseignement général en langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de langue
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : lettre de rentrée 2010/2011.

Références : NB/FA

L'objet de cette lettre, commune à tous les enseignants de langue de notre académie, est triple :

- attirer votre attention sur les mesures importantes, relatives à l'enseignement des langues vivantes étrangères ou régionales, prises à compter de cette rentrée ;
- vous communiquer quelques informations autour des axes qui doivent fédérer nos efforts ;
- et poursuivre ainsi le travail de construction de la discipline « langues vivantes ».

Avant d'entrer dans le détail, nous saluons les nouveaux collègues qui découvrent notre académie et profitons de cette occasion pour vous annoncer l'arrivée de deux nouveaux inspecteurs de langue : Daniel Leclercq, IA-IPR d'anglais, et François Jimenez, IEN-ET/EG d'espagnol-Lettres.

L'apprentissage des langues vivantes est une priorité, tant au niveau national qu'au niveau académique.

Au niveau national

1. Documents d'accompagnement pour le programme du palier 2

Le programme du palier 2 (BO hors série n°7 du 26 avril 2007) permet de conduire les élèves du niveau A2 vers le niveau B1. Ce palier charnière concerne les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, mais également un nombre non négligeable d'élèves de 2^{nde}.

Un DVD ressources pour les langues vivantes étrangères au palier 2 est paru en juin 2010. Il concerne neuf langues (anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, portugais, russe) et a été diffusé dans l'ensemble des collèges publics et privés sous contrat. Il contient des exemples d'activités d'apprentissage et d'évaluation qui

peuvent intéresser les équipes d'enseignants de 2^{nde} : nous les encourageons donc à se procurer ce DVD auprès du CNDP et à le consulter.

2. Mise en place du livret personnel de compétences

La circulaire n° 2010-087 du 18-6-2010, publiée au BO n° 27 du 8 juillet 2010, (<http://www.education.gouv.fr/cid52378/mene1015809c.html>), précise les modalités de mise en place du livret personnel de compétences, en application de la loi de 2005 relative au Socle commun de connaissances et de compétences.

Les professeurs de collège sont familiarisés avec le système d'évaluation et de validation des compétences depuis maintenant 3 ans, puisque la validation du niveau A2 dans une des deux langues apprises est une des conditions d'obtention du Diplôme national du Brevet.

La circulaire du 18 juin 2010 déjà citée précise que « *L'acquisition et l'évaluation des compétences du socle commun sont progressives et s'effectuent tout au long du parcours scolaire* » et que « *L'évaluation des compétences est conduite dans le cadre habituel des enseignements.* »

Autrement dit : **le niveau A2 peut être validé, notamment dans certaines activités langagières et dans certains cursus, dès la fin de 5^{ème} et/ou en cours d'année de 4^{ème}.** La validation ne se fait pas à partir d'une épreuve ponctuelle mais dans le cadre du contrôle continu. Les sites académiques d'allemand, anglais, espagnol et italien, fournissent des exemples de supports et de situations d'évaluation.

3. Réforme du lycée

Les langues vivantes occupent une place de choix dans le nouveau lycée, dont un des objectifs prioritaires est de mieux préparer les élèves à leur insertion dans un monde de plus en plus large, où la mobilité sera la règle.

Les deux langues font partie du tronc commun et font l'objet d'un horaire globalisé. Pour conduire les élèves le plus loin possible dans deux langues vivantes, l'enseignement est organisé en groupes de compétence, qui permettent à la fois de mieux cibler les besoins et de prendre appui sur les compétences les mieux maîtrisées. Cette organisation permet de dépasser le clivage LV1/LV2, qui dans de nombreuses situations (élèves issus des classes bilangues, des cursus langues régionales, des sections européennes) n'a plus de sens. Elle permet une plus grande efficacité dans la mise en place de situations d'apprentissage.

L'enseignement des langues peut être complété par un enseignement en langue étrangère ou régionale. Le recul que nous avons désormais sur les sections européennes, fonctionnant sur ce principe, nous permet de souligner les effets positifs de ce type d'apprentissage : les élèves apprennent à utiliser une langue en situation « professionnelle » et construisent ainsi une compétence indispensable pour assumer la mobilité à laquelle ils seront soumis au cours de leur vie.

Pour donner sens et vie à l'apprentissage et à la pratique des langues, les partenariats sont encouragés, qui donnent lieu à des échanges réels et/ou virtuels. Dans ce cadre-là, les élèves apprennent à travailler ensemble à partir de projets.

Au-delà de l'enseignement des langues proprement dit, les langues sont concernées par l'accompagnement personnalisé et, en fonction des projets, par certains enseignements d'exploration comme par exemple « littérature et société ».

De nouveaux programmes, communs à l'ensemble des langues, sur lesquels vous avez été consultés en cours d'année 2009-2010, accompagnent cette Réforme.

- **Ceux de la classe de 2^{nde}, applicables dès cette rentrée**, ont été publiés dans le BO spécial n°4 du 29 avril 2010 :

<http://www.education.gouv.fr/cid51335/mene1007260a.html>

- **Ceux du cycle terminal**, publiés au Journal Officiel du 28 août 2010, **applicables en 1^{ère} à la rentrée 2011 et en Terminale à la rentrée 2012**, devraient paraître dans un prochain BO

4. Lycées professionnels

Nous attirons l'attention des professeurs des lycées professionnels sur quatre points :

- la nécessité de **repérer dès septembre les élèves de 2^{nde} du Bac Pro 3ans qui n'ont pas validé le niveau A2 en 3^{ème} et qui doivent se réinscrire au DNB**, afin de mettre en place un suivi particulier dans le cadre des heures " d'accompagnement personnalisé" ;
- la mise en place, suite à la sortie du nouveau programme en 2009, à titre de galop d'essai dès la session 2011, d'une **nouvelle modalité d'évaluation pour l'épreuve orale facultative du Bac Pro** ; elle portera sur les activités langagières de compréhension de l'oral, interaction orale et compréhension de l'écrit.
Pour plus de précisions concernant ces modalités ainsi que les critères d'évaluation voir le BO n°21 du 27 mai 2010 :
<http://www.education.gouv.fr/cid51727/mene1009660a.html>
- la nécessité de débiter **la DNL en section européenne dès la 2^{nde} professionnelle**, contrairement aux années précédentes, condition nécessaire dorénavant pour pouvoir inscrire les élèves aux Certifications Cervantes et Cambridge ;
- l'importance des EGLS (enseignements généraux liés à la spécialité) et de l'accompagnement personnalisé.

5. Nouvelles modalités d'évaluation dans les BTS industriels

Conformément à l'arrêté du 22 juillet 2008 (PROGRAMME ET DEFINITION D'EPREUVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE DANS LES BREVETS DE TECHNCIEN SUPERIEUR RELEVANT DU SECTEUR INDUSTRIEL) l'évaluation en langue vivante étrangère des candidats aux BTS industriels scolarisés dans des établissements publics ou privés sous contrat se fera sous forme de **Contrôle en Cours de Formation (CFF)**. Les situations d'évaluation sont précisées dans l'annexe 3 de l'arrêté :

<http://www.cndp.fr/archivage/valid/brochadmin/bouton/c000/c000m.pdf>

6. Documentation

Pour nourrir la réflexion au sein des équipes, nous vous recommandons la lecture d'un rapport de l'Inspection Générale des Langues vivantes, paru en novembre 2009, consacré aux « Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues. Ce rapport est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid50854/modalites-espaces-nouveaux-pour-enseignement-des-langues.html>

Au niveau académique

Schéma académique de développement des langues

La volonté du recteur Christian Philip de faire de l'enseignement des langues et de l'éducation au plurilinguisme un axe d'excellence, en lien avec la nécessité de promouvoir l'ouverture internationale, et notamment européenne de l'Académie, s'est traduite par la publication et l'envoi dans les établissements, en fin d'année scolaire dernière, d'un **Schéma académique de développement des langues**, dont la mise en œuvre démarre à cette rentrée. Il est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.ac-montpellier.fr/sections/outils-communication/schema-academique1627/downloadFile/file/schema_academique_developpement_lv.pdf

Ce schéma prend appui sur le travail que nous avons conduit ensemble depuis quelques années, tant au niveau du développement de parcours linguistiques comme les sections bilangues, les sections européennes et les cursus langue régionale, qu'au niveau des évolutions dues à la prise en compte, à travers les programmes, du Cadre européen commun de référence pour les langues. Les exemples d'outils, de supports et de situations d'évaluation calée sur les niveaux du Cadre européen, conçus par le groupe académique interlangues, disponibles sur les serveurs de chaque langue, le nombre croissant d'élèves qui se présentent aux certifications, le nombre grandissant de demandes de formations relatives aux liaisons intercycles, à l'accueil des élèves en 2^{nde} générale, technologique et professionnelle, sont les signes tangibles du dynamisme de l'enseignement des langues.

L'analyse de l'existant, les éclairages apportés par les évolutions de la didactique des langues, ont permis d'esquisser ce qui, dans l'état actuel des connaissances et compte tenu des contraintes que nous connaissons tous, peut apparaître comme un cursus performant, facilitant l'apprentissage. A partir de l'existant, le Schéma académique crée des cursus CLE (cursus linguistiques d'excellence).

Pour éviter de donner l'illusion que la pratique d'une seule langue étrangère suffit, et favoriser la construction de la compétence plurilingue, qui facilite l'apprentissage et la pratique des langues à des niveaux divers, le schéma académique définit les cursus CLE de la manière suivante :

- l'introduction d'une deuxième langue dès l'école primaire ;
- le « bilangüisme » (deux langues à parité horaire) jusqu'en fin de 5^{ème}
- et un renforcement linguistique, à partir de la 4^{ème}, devant prendre progressivement la forme de l'enseignement partiel d'une discipline autre que les langues dans une ou deux langues.

L'ouverture européenne et internationale des établissements est encouragée : espaces internationaux dans les centres de documentation, échanges virtuels et/ou réels avec des partenaires étrangers.

Au-delà de ces parcours CLE, dont l'objectif est d'en ouvrir dans au moins 300 écoles et un par établissement du 2nd degré d'ici la rentrée 2012, le Schéma académique prévoit d'élargir la palette des sections binationales et internationales. Aux sections internationales d'anglais/américain du lycée Jules Guesde, d'espagnol des collèges et lycées Joffre, aux sections binationales d'allemand (Abibac) du lycée Clemenceau et d'italien (Esabac) du lycée Jules Guesde, viennent s'ajouter à cette rentrée :

- la section internationale anglais/américain du collège Camille Claudel (de Montpellier en lien avec le lycée Jules Guesde)
- la section binationale allemand (Abibac) du lycée Daudet à Nîmes.

Le Schéma académique crée un label, « ETOILE » (Excellence, Talent et Ouverture Internationale par les langues Etrangères), pour reconnaître l'engagement des établissements. Ce label sera attribué selon trois critères : la carte des formations linguistiques de l'établissement, l'ouverture internationale et le fonctionnement pédagogique.

Nous vous encourageons à faire en sorte que votre établissement soit demandeur de ce label. Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à analyser la situation existante et à étudier les éventuelles évolutions à envisager dans une perspective de labellisation.

A cette fin, nous vous invitons à reprendre la réflexion interlangues sur les orientations didactiques et pédagogiques présentées dans les lettres de rentrée interlangues 2008 et 2009, toujours disponibles sur les serveurs de chaque langue. Ces orientations sont plus que jamais d'actualité : les nouveaux programmes pour le lycée communs, à l'ensemble des langues, sont également propices à nourrir cette réflexion par laquelle se construit notre discipline « Langues vivantes ».

Le Plan Académique de Formation vient en appui au Schéma académique

Outre les formations à candidature individuelle, le PAF propose des OFC (Offres de formation collective) pouvant être demandées par l'établissement, un groupe d'établissements ou un bassin, et auxquelles nous vous incitons à prendre part.

Le PAF propose également une **formation linguistique** – en allemand, anglais, espagnol et italien - **pour les collègues des disciplines autres que les langues** qui souhaitent se perfectionner pour enseigner leur discipline en langue étrangère. Cette formation s'adresse aussi aux enseignants du 1^{er} degré (cf. p. 122 du PAF). Nous vous invitons à encourager vos collègues à s'inscrire à cette formation, à leur proposer votre aide si cela est possible. Nous avons en effet besoin de volontaires nombreux pour faire vivre le Schéma académique et faire ainsi rayonner l'enseignement des langues dans nos établissements. Attention à la date limite d'inscription au PAF : 14 septembre.

Journée d'accueil des Assistants

La journée d'accueil des assistants est fixée au mercredi 6 octobre à partir de 8h30 au CRDP. Merci de vous assurer auprès d'eux, au moment de leur arrivée dans les établissements, qu'ils sont informés de ce rendez-vous.

Comme chaque année, nous vous encourageons à consulter régulièrement les sites disciplinaires de chaque langue et à activer et consulter votre boîte aux lettres électronique professionnelle. Chacun de vous dispose d'une adresse prenom.nom@ac-montpellier.fr (mot de passe : NUMEN), accessible à partir de <webmail.ac-montpellier.fr>.

Bonne année scolaire !

Les inspecteurs de langue de l'académie de Montpellier